

peser 500,000 fr. de don pour la Bourse de Commerce sur tous les contribuables, et ce n'était pas le moment, il l'a bien senti, de soulever ce double problème.

M. Bour, président du Conseil des Prud'hommes, a déclaré qu'il n'avait pas l'intention de tout son dévouement à la cause des petits patrons.

Lecture fut donnée de la lettre suivante, preuve de solidarité :

Roubaix, 17 juin 1909.
ASSEMBLEE GENERALE. — ORDRE DU JOUR

Le Syndicat des Cabaretiers et Débitants de Boissons de Roubaix et ses cantons, réuni en assemblée générale le 17 juin, à la salle du Café Français proteste contre la nouvelle charge imposée au petit commerce, sous le titre de frais de Bourse et de Chambre de Commerce.

Cette imposition n'étant pas en rapport avec la représentation accordée aux petits commerçants dans la Chambre de Commerce, il réclame la suppression de cette nouvelle charge, ou bien un nombre de représentants proportionnel à la somme payée.

Le Syndicat de Roubaix, dans sa protestation, se solidarise avec les Commerçants Lillois et leur envoie l'assurance de sa vive sympathie.

Le Président, Le secrétaire général, A. BUBRO, A. DELANNY.

Puis l'ordre du jour suivant fut adopté à l'unanimité :

« Les commerçants de la 3e catégorie réunis ce jour salle du Gymnase, place Sébastopol :

« Protestent contre les impositions iniques qui leur sont réclamées cette année pour les frais de la Bourse et de la Chambre de Commerce, impositions qui sont disproportionnées avec la représentation à la Chambre de Commerce.

« Donnent mandat permanent nommé à la commission permanente nommée aujourd'hui de rechercher tous les moyens de remédier à cette situation et d'introduire un recours gracieux devant le Conseil d'Etat ».

« Ce meeting comporte un double enseignement :

« A la Chambre de commerce on apprend que les petits patrons ne seront pas la masse docile et servile que l'on croyait, dans les milieux réactionnaires de la Grande Industrie.

« A la municipalité de Lille il donne une leçon cinglante. Après avoir jeté cinq cent mille francs dans l'avenir capitaliste de la Bourse de Commerce, cette municipalité d'usuriers a été amenée à reconnaître trois cent cinquante mille francs au même genre sous prétexte d'aménager un Conseil des Prud'hommes, en réalité pour permettre d'acquiescer des immeubles dont M. Cordonnier avait besoin pour réaliser son projet en entier.

« Ce seront les petits patrons qui paieront encore cela, et tous les contribuables qui ne sont même pas commerçants. Ils devront cela, à la municipalité de M. Ch. Delesalle, qui s'ingéniera, comme on l'a vu plus haut, dans la séance de la Chambre de commerce du 16 avril 1909, — alors que les impositions actuelles avaient été discutées en 1908 à cette même séance (du 22 mai) et que le décret les autorisant datait du 23 mars 1909, — qui s'ingéniera disons-nous à trouver une combinaison enfantine pour élever surtout à ses amis, à lui-même de payer leur Bourse, par eux commandée !

M. Ch. Delesalle, comme maire et comme membre de la Chambre de commerce a essayé de faire un peu de bruit. Mais ça ne prend plus à Lille. Le meeting d'hier soir où on s'étonna de ne pas le voir le prouve bien.

A. W.

A LA CHAMBRE

La Politique Générale

MM. DELAHAYE ET GAUTHIER DE CLAGNY OUVERT LE DEBAT SUR LA POLITIQUE DU MINISTRE.

LA SUITE DE LA DISCUSSION. — RENVOYEE A VENDREDI

Paris, 18 juin. — Les interpellations sur la politique générale du ministère ont attiré à la Chambre un public nombreux. Les tribunes sont bondées. Nos honorables eux-mêmes, que la discussion du tarif douanier avait hier laissés tout à fait indifférents, et qui s'étaient abstenus de paraître à la séance, sont aujourd'hui presque tous présents.

Au banc des ministres sont assis MM. Clemenceau, Briand, Caillaux, Maujan. A deux heures et demie M. Henri Brisson déclare la séance ouverte.

LE BUDGET DE 1910
M. Caillaux dépose le projet de budget pour 1910.

Les interpellations

L'ordre du jour appelle la discussion des interpellations :

De MM. Jules Delahaye, Gauthier de Clagny, Joseph Reinach, Groussier et Vaillant sur les violences exercées par la police parisienne à l'occasion de la manifestation du 24 mai au Père-Lachaise ;

De M. Ferdinand Buisson sur la politique du gouvernement à l'égard des fonctionnaires et des associations de fonctionnaires.

Le réquisitoire de M. Delahaye contre la République
M. Brisson le rappelle au respect de l'assemblée

d'intérêt que celui des politiciens. Nous assistons à une véritable mafia sicilienne. (Exclamations.)

« Si vous voulez des noms, je vous les donnerai. Plusieurs voix : « Les noms, les noms. » M. DELAHAYE. — Un de vos préfets s'est vanté d'avoir laissé évader un sénateur. Un juge de paix a dû être révoqué pour faux. Et moi, M. Delahaye cite l'affaire Steinheil et s'écrie :

« Il n'y a plus qu'une abominable curée. » M. FOURNIER crie : « Vous êtes un professeur de violence. »

M. DELAHAYE. — Je le voudrais bien. Vous le seriez vous longtemps ici. (Rires.) M. Delahaye continue :

« Tout, s'écrie-t-il, est abandonné à la clientèle électorale et financière. L'intérêt égoïste et personnel imprègne tous les principes. »

Il rappelle le Wilsonisme, le Panamisme, l'Humérisme, le Chauchardisme (Rires), et les quinze mille francs. (Mouvements.)

« Une voix : A Charenton. » M. DELAHAYE. — Qui a dit cela ?

VIF INCIDENT
M. Jules DELAHAYE. — Oui, je vous le dis respectueusement, vous soulevez des sentiments où le mépris domine. (Rires et bruit.) Je n'en veux pour preuve que cette affaire Marix, où le juge d'instruction André a refusé de retenir les noms des parlementaires compromis.

M. BRIAND. — C'est inexact ; vous ne dites pas toute la vérité, monsieur.

M. PUGLIESI-CONTI. — Et vous, vous dites un mensonge. (Vives exclamations et gesticulations.)

M. BRISSON s'apprête à rappeler M. Pugliesi-Conti à l'ordre, lorsque M. Briand se lève à son banc pour répondre ; mais M. Jules Delahaye s'y oppose.

M. Jules DELAHAYE. — Le règlement porte que nul n'a le droit de m'interrompre sans mon consentement ; le ministre me répondra. Je demande à continuer. Je ferai respecter et moi droit et moi-même.

M. BRISSON. — Le meilleur moyen d'être respecté, c'est de respecter l'Assemblée des députés. (Exclamations et rires.)

M. Jules DELAHAYE. — Peut-on nier le scandale de l'affaire Marix, de ce magistrat accessible à la pitié entourée d'un ballet de banque, de cet artillerie invincible au jeu des petits chevaux ?

C'est le gouvernement de la République qui mène la France aux abîmes. C'est la monarchie, qui appelle de tous ses vœux lui redonnera seule son ancienne splendeur.

Mais elle vous fera payer cher vos crimes contre la patrie. (Exclamations et rires à gauche.) — Applaudissements sur quelques bancs à droite.)

M. Gauthier de Clagny

M. GAUTHIER (de Clagny) dit que depuis le mois de mai il avait l'intention d'interpeller le gouvernement ; mais il espérait que cette interpellation viendrait d'un des membres de la majorité. Ne la voyant pas venir, il a ouvert la porte, espérant qu'une fois ouverte, quelque un viendrait demander compte au gouvernement de sa politique. (Applaudissements au centre et à droite.)

L'orateur passe en revue tous les ministères qui se sont succédés depuis 1889. Parfois il a tenu le langage de M. Clemenceau, dit-il que ce ministère, qui ne menaçait pas l'opposition en paroles, en fait était tolérable.

Puis il examine les actes des autres ministères jusqu'à celui de M. Clemenceau. Aux dernières élections, la majorité a été complètement brisée. Vous êtes au pouvoir ; vous vous demandez ce que vous avez fait ?

Je reproche à M. le président du conseil de n'avoir, dans sa politique, ni but ni méthode.

LES INCIDENTS DE DRAVEIL-VIGNEUX
L'orateur, parlant des événements de Vigneux-Draveil, reproche au gouvernement de n'avoir pas laissé les instructions se poursuivre librement pour des raisons gouvernementales.

M. BRIAND. — Je ne puis laisser dire que pour des raisons gouvernementales on a fait pression sur les juges d'instruction et que l'on a fait prononcer des non-lieux.

Jamais je ne suis intervenu auprès d'un juge d'instruction pour lui dicter sa conduite.

M. PUGLIESI-CONTI dit que l'on a sévi contre un juge d'instruction qui n'avait pas fait son devoir.

M. BRIAND proteste vivement et dit qu'il n'est jamais intervenu dans aucune instruction. Il a toujours laissé les juges libres et pour cela il a toujours été un honnête homme. (Vifs applaudissements à gauche.)

LES RESPONSABLES DU MINISTRE ET DE LA CHAMBRE

M. GAUTHIER (de Clagny) parle longuement de la grève des postiers, dont il attribue la responsabilité au ministère et à la Chambre.

Faites un retour sur vous-mêmes et demandez-vous si ce qui se passe n'est pas de votre faute.

Vous avez voulu faire des fonctionnaires des serviteurs ; pas un juge de paix n'est nommé sans être recommandé par un parlementaire.

Les fonctionnaires sont à bout de patience parce qu'ils savent que leur avancement n'est dû qu'à la faveur, que les meilleurs postes sont pour les plus protégés.

que la défense nationale n'est pas assurée. Il faut, dit-il, changer de politique, rendre au pays le respect de la discipline, de l'autorité nécessaires. Tout cela, d'après M. Gauthier de Clagny, n'est possible que par un changement de constitution.

On attendait beaucoup du président du conseil actuel ; il a causé à tout le monde une déception profonde. Les radicaux se rendent compte que leur parti a fait faillite. (Bruit sur divers bancs à gauche.)

M. LAGASSE. — Voulez-vous que nous fassions notre zéaie, et vous la vôtre ? Nous verrons qui a fait faillite.

M. GAUTHIER DE CLAGNY termine en disant que ses amis et lui, après trois ans d'expérience, constatent que le gouvernement gouverne au jour le jour sans procédé et sans méthode.

LA DISCUSSION RENVOYEE A VENDREDI

JAURES dit qu'il est à la disposition de la Chambre, mais il fait observer que le débat ne peut pas se terminer ce soir.

Il demande à la commission des douanes si elle ne s'oppose pas à ce que la discussion soit renvoyée à lundi.

A la majorité de 373 voix contre 205 sur 578 votants, l'ordre du jour est maintenu.

En conséquence, l'ordre du jour de la discussion des interpellations est fixé à vendredi.

Autour de la séance

(De notre rédacteur parlementaire)
Paris, 18 juin. — Première séance d'interpellation sur la politique générale du Cabinet.

La Chambre n'a pas ses physiognomies des grands jours, bien qu'on ait annoncé un discours violent de M. Delahaye, député monarchiste de Maine-et-Loire.

Le député monarchiste essaie de conserver un calme relatif et se maîtrise manifestement. Mais le caractère repré par les dessous et à plusieurs reprises, le président de la Chambre est obligé d'intervenir pour rappeler l'orateur à la modération de langage. La droite le soutient mollement et les gauches tout entières suivent d'un œil plutôt amusé les déclamations de leur collègue.

A part un incident très court provoqué par M. Pugliesi Conti, n'ayant eu que cause Briand et une interruption de M. Trouin, député d'Algérie, qui voulait soutenir plutôt inconsidérément M. Thomson, le « brûlot » de M. Delahaye fit long feu.

A quatre heures moins le quart, M. Gauthier dit de Clagny lui succéda. Le député nationaliste de Seine-et-Oise est un orateur toujours intéressant à entendre, bien qu'il s'essie au peu trop aux effets de manchettes et de tribune.

Il fit spirituellement la critique de la manière dont le président du Conseil gouverne. Les procédés du gouvernement employés, dit-il par M. Clemenceau sont divers ; il les utilise suivant sa fantaisie et d'après les milieux où ils doivent être mis en pratique. Les affaires de Clagny, offrit à M. Gauthier de Clagny l'occasion d'illustrer la politique sceptique du président du Conseil.

L'orateur ne se borne pas à attaquer le chef, il distribue à ses collaborateurs ses sarcasmes et Briand, Viviani, et M. Fiquet sont particulièrement pris à partie. Il cite, il compare les attitudes et en tire des conclusions ; il va même rechercher des citations de Gambetta. C'est en un mot, la répétition du discours de M. Delahaye, mais dans un langage plus choqué et sous une forme modérée. Il est possible, exprimé dans de pareilles conditions, qu'une thèse puisse être entendue et les amis de l'orateur peuvent l'approuver et le soutenir ce que fait, assez fréquemment la droite et une partie du Centre.

Mais à 5 heures et 20, la Chambre fatiguée par une attention soutenue et une atmosphère surchauffée demanda grâce. Le président suspend la séance pour permettre d'apprécier un peu l'air... Ce n'est pas du luxe !

Et maintenant à vendredi pour entendre Jaures.

Il ne faut donc pas prévoir la fin de l'interpellation avant le 14 juillet ! R. P.

AUX ASSISES

L'Affaire Renard

LA SUITE DES DEPOSITIONS. — NOM-BREUX INCIDENTS COURTOIS ETAIT UN « HYSTERIQUE DU MENSONGE » DISENT CEUX QUI L'APPROCHERENT AU PENITENCIER.

Verailles, 18 juin. — Longtemps avant l'ouverture des débats, Renard est introduit au banc des accusés. Il paraît fatigué et s'entretient avec M. Firmin Lavalette, qui lui dit la bonne impression produite par les dépositions d'hier.

COURTOIS ET LAUMONIER DU PENITENCIER
Enfin, parait la Cour : assisté M. Roblay directeur du pénitencier de Lille de Fé, vint à la barre. Il raconte la visite de M. Courtois père, accompagné de « pseudo-cousin Chevallier ». Jamais, affirme-t-il, le jeune Renard n'a pu parler du crime.

D. — Qu'avez-vous à dire des accusations portées contre le défendeur ?

R. — Je ne puis dire qu'une chose, c'est que M. l'abbé Lartigue a toutes les sympathies à Saint-Martin-de-Ré. J'ai même remarqué que depuis que ces accusations odieuses ont été connues on le saluait beaucoup plus haut. Les propos de Courtois rapportés par deux gardiens ont été les suivants : « Cet homme a une tête de P... Il ressemble à Renard. Il m'a dit que j'étais un bras de petite fille. »

Le docteur Hérnette qui a eu connaissance de ces propos aurait dû me les communiquer immédiatement.

M. Lagasse. — Maintenez-vous ce propos en tête de votre rapport et qui concerne Courtois : « Cet être vicieux, abject, atteint de l'hystérie de l'accusation » ?

D. (au président). — Sur quel le basez-vous ?

R. — J'ai constaté souvent que Courtois était un délateur. Quant à l'expression de « hystérique de l'accusation », elle est du docteur Hérnette, au sujet de la demande comment on qualifie ces malades, Courtois faisait sans cesse des « ports aux garçons ».

Veuillez poser au moins les questions que vous jugerez utiles dit le président à M. Lagasse.

M. Lagasse. — Veuillez nous dire les résultats de votre enquête à Lille de Fé.

Le président. — D'abord, à quel titre y avez-vous été ?

R. — Comme journaliste, ce qui était mon droit absolu, j'avais appris les accusations adressées de Courtois contre le vénérable au pénitencier de Lille de Fé, à Saint-Martin-de-Ré ; j'ai de suite eu la conviction que, par trois fois, Courtois avait menti, et ces mensonges étaient flagrants. Je me suis présenté auprès de M. Lartigue, l'aumonier. Il s'est borné à me dire que Courtois l'avait demandé et j'ai senti qu'il souffrait. Devant la précision de mes questions, j'ai vu l'émotion le gagner, et j'ai compris très bien que l'aumonier pensait qu'un autre homme accablé par Courtois allait comparer devant des juges.

ON EVOQUE L'AFFAIRE DANVAL

La fin de la déposition de M. Jacques Dhur provoque un vif incident.

Tout cela n'existe que dans votre imagination dit M. le président.

Comment Monsieur le président riposte M. Jacques Dhur. Je ne peux permettre ces expressions, mon enquête a été confirmée en tous points par les rapports officiels.

Puis faisant allusion à l'affaire Danval, M. Jacques Dhur adjure les jurés de comprendre que la justice est faillible.

J'ai vu, dit-il, le magistrat-instructeur, M. Guyot, qui fut condamné par le pharmacien innocent pleurer entre mes bras, regretter son erreur judiciaire et implorer pardon.

Je souhaite que M. Albanel, que j'estime beaucoup, n'ait pas à en faire autant.

Le président. — Y a-t-il eu une demande de révision pour Danval ?

Vous savez bien qu'elle a été rejetée, mais vous savez aussi que la justice présente un regard souriant aux puissants du jour et un autre de glace aux malheureux.

M. Lagasse. — Merci de ce plaidoyer, M. Jacques Dhur.

Puis il s'écrie s'adressant au publiciste : — Et l'affaire d'Épuches ?

A ces mots M. Puget s'empare, frappe sur son bureau et dit au procureur :

— Je vous défends de parler de l'affaire d'Épuches ? Vous ne la connaissez pas.

M. Lagasse. — Vous ne pouvez pas m'empêcher d'en parler !

M. Puget réplique et c'est pendant plusieurs secondes un brouhaha intense, le procureur de la République se mêlant à la conversation.

Le calme revient enfin et M. Puget fait entrer M. le docteur Hérnette.

LE DOCTEUR HERNETTE

On confronte M. Jacques Dhur et le docteur Hérnette. Ils conviennent qu'ils se sont peu vus. C'est à cause des déclarations faites par le docteur Hérnette, qui voulait libérer sa conscience, que l'enquête fut entreprise.

De nouveau on entend le docteur Balthazard en présence du docteur Hérnette, son ancien élève, qui discute le diagnostic de l'hystérie.

C'est une véritable conférence de médecine mentale.

Courtois mentait quotidiennement, dit le docteur Hérnette. Il mentait sans avoir besoin de mentir. « Je ne peux répéter ses propos, dit-il en concluant, ils rentrent dans le secret professionnel. »

Je m'étais dit : « Si on condamne Renard à cause du seul témoignage de Courtois, j'aurais honte de le regarder si je me trouvais en face de lui. »

AUTRES DEPOSITIONS

L'oncle de Courtois, M. Wagner, refait sa déposition de la Cour d'assises de Paris. Son neveu était un menteur et un joueur.

Puis, après vingt minutes de suspension, on entend M. Julien, un cousin de Renard, dont le témoignage est très favorable à l'accusé.

M. Jammé, contrôleur des contributions directes, ne peut se décider à croire que les braves gens qui étaient les parents de Renard, aient donné le jour à un assassin.

LES DERNIERS TEMOINS
LES PROETS DE M. LAGASSE
A la reprise, on entend M. Julien, cousin de Courtois, ancien contrôleur général des contributions indirectes, et M. Roy, concierge, qui donnent sur Renard des renseignements favorables.

Le Congrès des Unions Sociales A LILLE

La deuxième journée. — Après avoir émis un vœu en faveur de la constitution des Caisses de chômage, les Congressistes ont longuement discuté les moyens de protéger la maternité et d'enrayer la mortalité infantile.

La deuxième journée du Congrès s'ouvre à 9 heures, par une assemblée plénière, où a été discutée la question des caisses de chômage. C'est M. Dassonville, président du Tribunal de Lille, qui préside.

Discours de M. Dassonville

Permettez-moi d'adresser mes remerciements aux congressistes qui ont assisté aux séances, ainsi qu'aux groupes de la mutualité et de l'hygiène sociale qui par leur ancienneté, le nombre de leurs membres, leur autorité et leur influence, constituent déjà deux forces sociales. Je remercie également le président, M. Dubron, qui par son dévouement et sa générosité a fait faire un grand pas à cette œuvre intéressante.

Il est nécessaire, dit l'orateur, d'assurer l'ouvrier et l'employé contre la maladie, la vieillesse et la mort et le préserver de toutes les misères, n'est-il pas utile de lui assurer la continuité du travail et le garantir contre les conséquences d'un chômage involontaire, lui fournir, dans ce cas, une indemnité juste et équitable, lui assurer une retraite convenable lorsqu'il arrive à un âge avancé.

Comme nous ne sommes pas des idéologues, nous ne voterons pas dans le domaine de la spéculation, mais resterons dans celui de la pratique.

Notre groupe est composé d'hommes venus des horizons politiques les plus éloignés, qui doivent s'entendre de façon à améliorer le sort de l'employé.

Après un hommage rendu à M. Emile Loubet, M. Dassonville termine son discours par ces mots : Nous voulons le progrès social par la raison et la justice, en n'ayant pour objectif que le bien-être et la liberté. (Vifs applaudissements.)

UN TELEGRAMME DE M. LEON BOURGEOIS

M. Dubron fait connaître qu'il vient de recevoir de M. Léon Bourgeois, président de l'Hygiène sociale, en réponse à la lettre qu'il lui avait adressée, le 15 courant, un télégramme, qui fait l'impossible, malgré son état de santé, pour assister à la séance de ce jour.

« Profondément touché des sentiments de confiance et de sympathie que vous m'avez témoignés, je vous prie de transmettre au groupe l'assurance de ma reconnaissance et de mon dévouement aux œuvres commencées, ainsi que mes vœux cordiaux pour le grand succès de vos travaux. Je souhaite également que mon état de santé me permette le voyage. »

La lecture de ce télégramme a été accueillie avec un grand plaisir par l'assemblée.

Les caisses de chômage

Comment on pourrait les organiser
M. de Lauvereyns développe son rapport sur les caisses de chômage. Il est d'avis que le chômage est appelé à prendre rang dans les préoccupations des économistes et des sociologues.

Parmi les risques que courent les ouvriers, le risque contre le chômage involontaire est le plus fréquent. Y a-t-il rien de plus pénible que de voir un homme valide et vigoureux qui veut travailler et ne le peut pas.

Pour y obvier, diverses solutions ont été envisagées. La meilleure semble être celle qui a été adoptée par Gand.

Le système consiste en ceci : Les caisses professionnelles d'ouvriers sont elles-mêmes leur assurance contre le chômage, aidées par une subvention municipale, répartie entre les caisses de la profession, de sorte qu'elles font.

Des systèmes analogues ont été employés dans d'autres villes, à Roubaix, à Amiens.

La difficulté réside à faire pour les ouvriers des caisses communes, la proportion du chômage n'étant pas la même pour tous. Ainsi dans le bâtiment il y a une moyenne de 50 0/0 de chômeurs au hiver alors qu'elle n'est que de 25 0/0 au maximum dans la métallurgie.

Pour conclure, le rapporteur propose au Congrès de voter les motions suivantes :

1. La question de l'assurance-chômage est de première urgence ;

2. L'assurance contre le chômage doit être organisée à l'aide de groupements de professions ;

3. Dans chaque commune il convient que les efforts des groupements ou, caisses professionnelles de chômage soient centralisés et soutenus à l'aide d'un fonds municipal administré par une commission spéciale, dite Caisse municipale ;

4. Cette commission n'a besoin de gérer elle-même et d'obtenir la personnalité civile que si elle recueille des fonds et legs ou des subventions patronales ;

5. Elle assure les opérations mathématiques des subsides entre les caisses professionnelles, en contrôlant l'emploi des fonds et la sincérité des chômeurs ;

6. Elle doit comprendre à la fois des délégués des caisses professionnelles et des délégués de la municipalité ; mais il est à désirer que les premiers y soient en plus grand nombre.

L'appellation de Caisse municipale souève une discussion.

Le vote est ADOPTÉ.

M. Lemaire demande de l'envoyer à toutes les municipalités de la région du Nord. Adopté.

Séance de l'après-midi

L'après-midi a été consacré à l'examen des questions de la mutualité féminine, maternelle et familiale, de l'assistance maternelle et de la protection de l'enfance.

C'est M. Lefebvre qui occupe le fauteuil de la présidence.

La mutualité féminine

M. Paul MARTIN, membre du Conseil supérieur de la Mutualité, développe son rapport sur les sociétés maternelles et familiales. Il cite des chiffres pour prouver que la femme ne coûte pas plus cher aux mutualités que les hommes. C'est un préjugé de croire que la femme est plus souvent malade. Des statistiques officielles sont citées à l'appui. Si l'on parcourt le rapport, on voit que M. Viviani, ministre du Travail et de la Prévoyance sociale, a présenté à M. Fallières, Président de la République, un projet de loi d'indemnité moyenne de 25 francs par an, à verser au profit de la femme, à l'âge de 25 à 30 ans, pendant 25 ans. L'extension de la femme des avantages mutualistes n'est pas seulement un moyen

La lutte contre la mortalité infantile

La principale cause est la mortalité infantile. On compte en France 2000 décès par an ; à cela doit s'ajouter le décès de la mortalité intra-utérine. Il meurt annuellement dans notre pays, 110,000 enfants de 0 à 1 an ; rapporté aux naissances, ce chiffre donne 1 décès sur 7 enfants nouveaux-nés.

Pour engager la lutte contre cette mortalité, les moyens les plus efficaces sont le combat sont les suivantes consultations de nourrissons, chambres d'allaitement, repos de la femme enceinte, maternités, consultations obstétricales.

Ces moyens, l'orateur les a appliqués à Wasquehal et a essayé de résoudre la question de la maternité. On a vu par la complète rendu que nous avons donné de l'insuffisance officielle de la Maternité de Wasquehal, à la date du 31 juin, que le docteur Courtois avait pleinement réussi.

M. le docteur Courtois, de la Faculté de médecine de Lille, se félicite du succès de la Maternité de Wasquehal.

Il regrette qu'à Lille il n'existe pas de consultation obstétricale permanente et présente les deux vœux suivants :

1. Qu'une consultation obstétricale permanente soit créée dans chaque maternité ;

2. Qu'une surveillance très active soit exercée sur les bureaux de placement de nourrissons en vue de l'application stricte de la loi. (Adopté.)

La lutte contre la mortalité infantile

M. VANCAUWENBERGHE, président-fondateur du sanatorium de St-Pol-sur-Mer, est appelé à présider cette dernière partie de la séance.

M. le docteur Delard, professeur agrégé à la Faculté de médecine de Lille, chargé du cours de clinique médicale des enfants, développe son rapport sur la question. Il signale le péril de la dépopulation et préconise les œuvres si utiles et si nombreuses de nourrissons, des consultations de nourrissons, des groupes de lait, des crèches, des chambres d'allaitement et des pouponnières.